

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA DEMANDE
D'APPROBATION DU BUDGET 2004
DU PLAN GLOBAL D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ) DU DISTRIBUTEUR D'ÉLECTRICITÉ**

COÛTS ÉVITÉS

1. Référence : Témoignage de l'expert commun Philip Raphals, pages 4 à 6

Préambule :

Le témoignage de l'expert commun spécifie que les grandes modifications structurelles survenues aux États-Unis ont eu des conséquences importantes sur l'évaluation des coûts évités dans ce pays. L'expert laisse entendre que, dans plusieurs états, ce n'est plus une évaluation précise des coûts évités qui fixe les montants alloués aux programmes d'économie d'énergie mais bien la législation.

Par ailleurs, l'expert commun présente les résultats d'une étude portant sur les coûts évités de l'électricité en Nouvelle-Angleterre.

Demandes :

- 1.1** Veuillez expliquer les raisons pour lesquelles bon nombre d'états américains ont délaissé l'utilisation des coûts évités pour fixer les montants alloués aux programmes d'efficacité énergétique.
- 1.2** Veuillez expliquer l'objectif des distributeurs d'électricité de la Nouvelle-Angleterre lors de la réalisation de l'étude portant sur les coûts évités.

2. Référence : Témoignage de l'expert commun Philip Raphals, pages 45 et 46.

Préambule :

« Tel que mentionné au début de ce rapport, notre intention était d'offrir à la Régie une proposition complète et chiffrée des coûts évités du Distributeur. Pour les raisons qui sont maintenant évidentes, cela n'a pas été possible. Nous espérons cependant que, une fois que la Régie aurait tranché sur les questions méthodologiques présentées dans le présent rapport et comptant sur la collaboration du Distributeur, il sera possible de compléter le tableau des coûts évités révisés de façon rapide et efficace. »

Demande :

2.1 En fonction des connaissances générales de l'expert commun en matière d'économie d'énergie, en ce qui a trait notamment à l'expérience américaine, veuillez indiquer s'il est nécessaire de déterminer de façon précise la valeur des coûts évités. Veuillez examiner l'application possible d'une approximation des coûts évités (coûts évités plus marge) à la détermination d'une cible d'économie d'énergie ainsi qu'à l'établissement d'un potentiel technico-économique d'économie d'énergie.

3. Référence : Témoignage de l'expert commun Philip Raphals, pages 22 et 23

Préambule :

L'expert commun indique que le signal de prix pour les besoins de pointe devrait être basé sur les coûts du suréquipement d'une centrale hydroélectrique ou sur les coûts d'une turbine à gaz à cycle simple. Il mentionne également que l'utilisation des prix prévalant sur les marchés avoisinants pourrait être compréhensible selon une vision d'intégration accrue des marchés.

Demande :

3.1 Dans l'éventualité où l'utilisation des prix prévalant sur les marchés avoisinants était retenue, veuillez indiquer comment les coûts évités de pointe pourraient être déterminés.

4. Références : i) Témoignage de l'expert commun Philip Raphals, pages 27 à 30
ii) SÉ-AQLPA-4, document 1, pages 10 et 11

Préambule :

En référence (i), le témoin expert fait état de coûts reliés aux aléas climatiques de même qu'à la réserve requise à la pointe. Il propose une majoration de la valeur de la puissance de 30 % pour tenir compte de l'aléa climatique et de la réduction à des besoins d'un 11 à 15 % pour les besoins en réserve.

En référence (ii), SÉ/AQLPA commente également l'impact sur les coûts évités de l'aléa climatique. L'intervenant estime que les coûts évités du chauffage des locaux devraient être majorés de 3,5 % afin d'intégrer l'aléa climatique.

Demande :

- 4.1** Veuillez comparer l'approche de l'expert commun à celle de SÉ/AQLPA, en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs visés.

5. Référence : Témoignage de l'expert commun Philip Raphals, pages 33 et 34

Préambule :

« Le Distributeur exclut de ses coûts évités en transport :

- *les coûts de transport reliés à l'intégration des nouvelles centrales de production au réseau de transport (présument, il s'agit seulement des centrales destinées à desservir la charge locale) et*
- *ceux reliés au renforcement du réseau principal de transport. »*

Demandes :

- 5.1** Veuillez indiquer les raisons pour lesquelles l'expert commun considère que les coûts de transport reliés à l'intégration des nouvelles centrales de même que ceux reliés au renforcement du réseau principal doivent être pris en compte dans les coûts évités.
- 5.2** Veuillez expliquer comment ces coûts seraient diminués à la suite de la mise en place de mesures d'économie d'énergie.